



Présentation du Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation

« Aucun enfant ne doit rester à la porte de l'école! »

Historique

Sur le terrain depuis plusieurs années, le Collectif Romeurope a constaté, études à l'appui, que 5000 à 7000 enfants roms vivant ou résident aujourd'hui en France, atteindront l'âge de 16 ans sans avoir été scolarisés ou après avoir eu une scolarisation chaotique.

Les raisons de cette situation sont liées à des refus ou des retards au niveau des inscriptions, mais aussi et surtout aux expulsions permanentes subies par les habitants de bidonvilles et squats, expulsions relancées régulièrement par l'Etat.

Dès ce constat il est apparu nécessaire de mobiliser un front large pour obtenir le droit effectif à l'éducation pour ces enfants. En 2009 le CNDH Romeurope a sollicité les syndicats enseignants, les associations de parents d'élèves ainsi que plusieurs organisations de défense des droits de l'Enfant.

L'objectif de cette démarche était de former un collectif sur la question du droit à l'éducation composé d'associations dont le mandat n'est pas circonscrit aux populations roms et ainsi d'élargir la mobilisation à un plus grand nombre d'acteurs en direction de tous les enfants allophones vivant en situation de grande précarité en squat et bidonville.

En septembre 2009 le « Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation » s'est ainsi constitué pour dénoncer la situation scandaleuse et méconnue de ces enfants.

Objectifs

Le CDERE réaffirme fermement le principe édicté par la convention internationale des droits de l'enfant : aucun enfant ne doit être exclu du droit à l'éducation en raison de son origine, de son lieu d'habitation, de son handicap ou de la situation administrative de ses parents.

A l'échelle locale et nationale, la prise de conscience et la mobilisation des pouvoirs publics est urgente. Ces derniers doivent assumer leur responsabilité par rapport à cette situation d'exception, à travers laquelle le principe républicain du droit et de l'obligation scolaire est bafoué.

Pour répondre à la non-scolarisation des enfants roms et plus largement tous les enfants allophones vivant en habitat précaire, nous préconisons un investissement de tous les acteurs gravitant autour de la question de la scolarisation et plus largement de l'éducation nationale : mairie, département, préfecture, inspection académique (IA) et Casnav, Education Nationale (EN), établissements scolaires, associations. Une coordination de leurs actions au niveau national est aussi nécessaire.

L'investissement de ces acteurs pour accueillir des élèves qui demandent à être scolarisés ne doit pas dépendre de critères ethniques. Ce que nous préconisons ici n'est pas la mise en place d'un « dispositif rom » mais l'ouverture de moyens pour que les textes de lois puissent être appliqués, et que les dispositifs existants pour assurer la protection de l'enfance puissent être aussi efficaces à l'égard de ces enfants trop souvent marginalisés et stigmatisés.

Les domaines que le Collectif a identifiés et sur lesquels il est nécessaire et urgent d'agir pour permettre la scolarisation de ces enfants sont les suivants : travailler à rendre l'école hospitalière, favoriser l'accès effectif à l'école, soutenir les familles dans leur demande de scolarisation, travailler sur la formation/information et à la coordination des différents acteurs.

Actions

Le Collectif a défini certaines actions pour atteindre ses objectifs :

A. L'organisation des campagnes d'information et sensibilisation du grand public au niveau national et local sur les obstacles à la scolarisation des enfants allophones vivant en France en situation de grande précarité et notamment dans des bidonvilles et squats;

B. La mise en place d'actions de plaidoyer (lettres ouvertes, communiqué de presse, pétitions..) envers toutes les parties prenantes du secteur de l'éducation nationale : Ministère de l'Education, Inspections d'académie, rectorats, collectivités locales, établissements scolaires et associations. Plus largement, des actions seront menées en partenariat avec des institutions internationales telles que l'UNICEF et l'UNESCO dans le cadre du programme « Education pour Tous ».

C. La réalisation d'outils d'information/formation en soutien des opérateurs du terrain et des professionnels du secteur pour le respect du droit et un accès effectif à l'éducation :

- élaboration de fiches pratiques, guides et études ;
- organisation de journée d'information ;
- animation d'un page dédié au CDERE, sur le site internet du CNDH Romeurope.

D. La veille sur l'application de la législation existante par tous les acteurs concernés.

Le Collectif pour le droit à l'éducation des enfants roms saisi tout organismes et structures, tels que le **Défenseur des droits**, afin de débloquent des situations locales et/ou dénoncer des faits particulièrement grave vis-à-vis du droit à l'éducation des enfants en bidonville.

Fonctionnement

La qualité de membre du Collectif droit des enfants roms à l'éducation

La qualité de membre du CDERE implique :

1) d'être associé solidairement à toutes les actions menées au nom du CDERE et en tant que signataires de tous documents publics diffusés au nom du Collectif.

- Une validation des documents publics est demandée à chaque membre sous un délai déterminé (48h le plus souvent dans le cas des communiqués). L'absence de réponse tient lieu d'approbation.
- Chaque membre désigne de 1 à 2 interlocuteurs qualifiés pour engager la structure ou le comité qu'il représente au sein du Collectif.
- Aucune association ou comité membre ne peut engager le Collectif lors d'une action ou d'une communication qui lui est propre sans l'agrément de tous les autres membres.
- Les membres sont indépendant des partis politiques.

2) de s'engager à transmettre une information régulière sur les situations locales dont il a connaissance, l'évolution des dispositifs, des textes de loi, les événements en France et en Europe susceptibles d'intéresser les membres du Collectif.

Fonctionnement des échanges :

- 1) Des temps de rassemblement sont organisés à travers les réunions nationales en raison de 1/2 par an.
- 2) Les échanges et les informations circulent en continu à travers la liste de diffusion : Ne circulent que les informations qui ont directement trait à la scolarisation des enfants allophones vivant en habitat précaire. Tous les abonnés ont la possibilité de poster des messages, dont le contenu n'engage que leurs auteurs.

L'affiliation de nouveaux membres

Tout organisme souhaitant devenir membre du CDERE doit envoyer une lettre formelle demandant l'affiliation adressé au Comité de pilotage. Celui-ci étudiera la demande et une réponse formelle sera envoyée par courrier. Suite à la formalisation de l'affiliation le nouveau membre devra suivre les règles de fonctionnement décrites ci-dessus par rapport à sa représentation dans le Collectif et à la participation aux échanges par mail et à l'occasion des réunions nationales.

Le comité de pilotage

Le Comité de pilotage du collectif propose les lignes stratégiques qui constituent le fondement des actions menées par le CDERE et les soumet pour validation aux membres du Collectif. Sur la base de l'analyse des situations et des besoins constatés au niveau national et local, il impulse des actions à mener au nom du Collectif (interpellations des pouvoirs publics et élus, communiqué de presse, outils pratiques,...), organise les rencontres nationales du Collectif et les liens avec les organismes et réseaux engagés en France dans la défense du droit à l'éducation des enfants allophones vivant en squat et bidonville.

Composition et fonctionnement du Comité de pilotage

Le comité de pilotage du collectif est composé par les membres suivants :

- des représentants des syndicats d'enseignants et fédération de parents d'élèves
- des associations agissant en défense des droits des habitants de squats et bidonvilles

En mai 2013 :

SNUipp – FSU

FERC-CGT

SUD Education

FCPE

DEI-France

RESF

MRAP

Hors la rue

GISTI

Michèle Mezard

Michel Fèvre

La Coordinatrice du Collectif Romeurope

La composition du Copil pourra être revue en fonction de l'engagement des différents organismes membre du CDERE ainsi que des personnes physiques.

Le comité de pilotage se réunit tous les 2 mois.